**LE PAPILLOVIRUS EN FRANCE**

**La santé**

Dans le cadre de la lutte contre les papillovirus humains (HVP) Le ministère de ka santé a approuvé la recommandation de la Haute autorité de Santé d’étendre la vaccination contre les papillovirus à tous les garçons entre 11 et 14 ans

**Vocabulaire associé au Coronavirus (Covid-19)**

Un test de dépistage

Le confinement (le déconfinement progressif)

Distanciation sociale (l’éloignement physique de deux mètres)

La quatorzaine (mise à l’isolement)

Réduire la propagation de la maladie, les gouttelettes, lavage des mains

Couvre-visage, masque : le port du masque, porter , réutilisable, jetable, lavable, médical,

non-médical, chirurgical, fait maison, facial . Masque chirurgical, FPP1 ou FPP2

Désinfecter, désinfectant à base d’alcool, Gel hydroalcoolique

Respecter la distance sociale

Maintenir le lien social, parental, humain

Reprise des activités. Réouverture des Ecoles, des crèches

Interdiction de déplacement au-delà de 100 km

Le télétravail ( travail a distance)

**Quelques règles imposées aux Français dès le début de la crise. Elles ont été modifiées par la suite**

Les cinémas, casinos, les salles de jeux et les centres de vacances sont fermés

Les activités de sports collectifs football, handball, basketball etc.)sont interdits ainsi que les sports de combat

On doit respecter « les gestes barrières » (se laver les mains régulièrement, tousser oou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans serrer la main, éviter les embrassades, rester toujours à plus d’un mètre les uns des autres, éviter de se toucher le visage, porter un masque quand la distance d’un mètre ne peut pas être respectée

Ceux qui ont plus de 11 ans doivent porter un masque dans la plupart des établissements recevant du public et dans les transports en commun

Il est nécessaire de maintenir la distanciation physique dans les cafés, les restaurants, les établissements recevant du public, ainsi que dans toute la mesure du possible, dans les transports à l’école

Il faut avoir une attestation de son employeur pour se déplacer dans les transports en commun franciliens (bus, métro, tram, trains, RER) aux heures de pointe. A la suite du passsage de la région Ile-de-France en en zone verte

Les cérémonies funéraires sont limitées à 20 personnes qu’elles se déroulent à l’intérieur ou à l’extérieur.

Les croisieres fluviales sont interdites

Les Etablissements accueillant des foires, expositions, et salons restent fermés

On ne peut se déplacer en dehors de son département et à plus de 100 KM de son domicile. Si on est obligé de se déplacer, il faut se munir d’un justificatif de domicile ou tout document justifiant le motif du déplacement.